16.04.2014 – 08:53 Uhr

L'ABS réduit considérablement le risque d'accident en moto

Bern (ots) -

1'181 motards ont été grièvement blessés et 55 tués sur les routes suisses en 2013. Bien que 30 à 40% des accidents mortels auraient pu être évités grâce à un système antiblocage des freins (ABS), seuls 10% des 400'000 motos immatriculées en Suisse en sont équipées. Un test effectué par le TCS en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents (bpa) prouve qu'avec l'ABS, la distance de freinage est plus courte, les manoeuvres de freinage sont plus efficaces et plus sûres et le risque de chute est réduit.

Ce début de saison de la moto est un moment idéal pour rappeler quelques principes de sécurité routière. Avec un deux-roues, les manoeuvres de freinage sont particulièrement délicates, car le frein avant et le frein arrière sont le plus souvent dosés individuellement. Les roues peuvent alors bloquer et déraper. Pour éviter ce risque, les motos récentes sont fréquemment équipées de série de l'ABS. La législation UE impose même ce système pour les motos neuves à partir de 2017. De nombreuses motos anciennes sans ABS continuent cependant de rouler sur les routes suisses. C'est pourquoi le TCS a réalisé un test comparatif, pour rappeler une fois de plus l'utilité de ce système lors des freinages. Selon le bpa, l'ABS permettrait d'éviter 30 à 40% des accidents mortels de moto.

Distance de freinage plus courte et risque de chute réduit

En collaboration avec le bpa, le TCS a comparé, sur la base de mesures objectives, les décélérations de motos avec et sans ABS. Dans ce test, quatre pilotes ont effectué successivement six freinages à fond à bord de deux Yamaha XJ6-N - une avec et une sans ABS - sur chaussée sèche à 60 km/h et sur route mouillée à 30 km/h. Alors que la moto équipée de l'ABS a toujours obtenu des bonnes décélérations, les pilotes d'essai conduisant la Yamaha sans ABS ont dû tâtonner pour atteindre le meilleur freinage possible. Finalement, la moto avec ABS a réalisé des décélérations moyennes supérieures à celles de la moto sans ABS. La différence était particulièrement nette sur chaussée mouillée. La distance de freinage d'une moto sans ABS est nettement plus longue que celle d'une moto avec ABS. Ceci peut avoir des conséquences fatales. L'ABS permet en outre d'éviter une chute, laissant au pilote la possibilité de réagir.

Le TCS et le bpa conseillent les modèles avec ABS

L'appréciation subjective des pilotes d'essai a montré que l'ABS n'entrave ni le plaisir de conduire, ni la sensibilité des freins. Lorsqu'on freine à fond avec l'ABS, le levier de freinage se met certes à pulser, mais cette réaction accroît la confiance du pilote dans les freins et lui confère un sentiment de sécurité. Partant de ces mesures objectives et impressions subjectives, le TCS et le bpa recommandent vivement de n'acheter que des motos avec ABS, qu'elles soient neuves ou d'occasion.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 26,
laurent.pignot@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.
Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.pressetcs.ch

Medieninhalte

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100754709 abgerufen werden.